



Admission en 3^{ème} prépa-métiers - Rentrée 2021

1 – PRINCIPES GÉNÉRAUX

L'admission en 3^{ème} prépa métiers relève de la responsabilité de l'équipe éducative. Celle-ci doit évaluer la pertinence, la faisabilité de ce type de parcours et ne proposer que les élèves susceptibles d'être admis à l'issue de la commission.

L'admission en 3^{ème} prépa-métiers est subordonnée à la décision d'orientation en classe de 3^{ème}. **Le choix de cette admission appartient à la famille.**

C'est un dispositif mis en place par secteur géographique (annexe 1) : les dossiers des élèves du secteur doivent être examinés prioritairement.

En cas de difficulté d'intégration avérée, le directeur académique pourra, en accord avec la famille, prononcer la réintégration de l'élève dans son collège d'origine au cours des deux premiers mois suivant la rentrée scolaire.

Public concerné

L'admission en 3^{ème} prépa-métiers est subordonnée à la motivation du jeune et doit être préparée. A cet effet, l'élève doit dans toute la mesure du possible effectuer un stage de découverte dans le lycée professionnel demandé et éventuellement en milieu professionnel.

Implantation des 3^{ème} prépa-métiers

Bilan de l'affectation 2020 en 3^{ème} Prépa-métiers : Annexe 2.

A la rentrée 2020 les places dans le dispositif sont de 240 ce qui représente 3,33% des effectifs de 4^{ème} des collèges du département. Il est donc nécessaire de tenir compte de ces données pour évaluer le nombre de candidatures à présenter dans chaque collège

Synthèse rentrée 2020

Lycée d'accueil	Capacité d'accueil en 2020	Nombre d'élèves maxi inscrits en LS en 2020	Candidats vœu 1 en mai 2020	Taux de pression
RENNES				
Louis Guilloux	24	12	57	2.4
Coëtlogon	24	12	38	1.6
Charles Tillon	24	12	17	0.7
Mendes France	36	18	26	0.7
Jean Jaurès	24	12	32	1.3
REDON				
Beaumont	24	12	29	1.2
FOUGERES - VITRÉ				
La Champagne * VITRÉ	24	12	40	1.7
ST MALO - COMBOURG				
Maupertuis ST MALO	36	18	61	1.7
Bel Air * TINTÉNIAC	12	6	20	1.7
Alphonse Pelé DOL DE B.	12	6	17	1.4

* Possibilité d'internat

2 – LA PROCÉDURE D'ADMISSION

Le dossier

Il est disponible sur le portail académique à l'adresse suivante <http://www.toutatice.fr> (connexion avec identifiants indispensable pour accéder à la totalité des ressources)

- Rubrique « ressources administratives académiques »
- Service académique émetteur : SAIO

Le collège établit un dossier unique par candidat (dossier à imprimer en format A3 ou à compléter en format numérique) et non pas un dossier par vœu.

Il importe d'être attentif aux données relatives au projet et à la motivation du jeune et d'insérer les fiches de synthèse rédigées par l'élève sur le(s) stage(s) qu'il a effectué(s). L'appréciation du maître de stage en lycée professionnel ou en entreprise devra également y figurer (annexe 3).

Le dossier établi par les établissements sera composé des pièces suivantes :

- chemise de couleur blanche, double format
- bulletins scolaires de l'année en cours
- fiche de synthèse du stage en lycée professionnel ou en entreprise (Annexe 3 et/ou attestation de participation aux journées portes ouvertes)
- impression annotée du Livret Scolaire Unique Numérique (LSUN)
- tout document permettant l'étude du dossier

Organisation des commissions de pré-admission par secteur géographique

⇒ LE COLLEGE D'ORIGINE

- Repère les élèves susceptibles d'être intéressés par l'admission en 3^{ème} prépa-métiers.
- Engage le dialogue avec les familles.
- Constitue un dossier de demande d'admission en 3^{ème} prépa-métiers en évaluant la pertinence de chaque dossier (projet, motivation, comportement).
- Adresse les dossiers au lycée professionnel du vœu n° 1 **pour le 22 avril 2021**.
- Peut être invité sur proposition du lycée organisateur à la commission de pré-admission de son secteur.

⇒ LE LYCEE PROFESSIONNEL D'ACCUEIL

- Facilite l'accueil en stage des candidats à une 3^{ème} prépa-métiers **(du 08 mars au 26 mars 2021)**.
- Réceptionne les dossiers vœux n° 1 **pour le 22 avril 2021, renseigne le fichier Excel remis par la DIVEL : état civil, coordonnées, établissement d'origine, établissement demandé au fur et à mesure de l'arrivée des dossiers**.

⇒ FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION DE PRÉ-ADMISSION

➔ Les lycées organisateurs de la commission de pré-admission par secteur sont les suivants :

- *Le lycée professionnel Coëtlogon à Rennes pour le secteur de Rennes*
- *Le lycée professionnel Beaumont à Redon pour le secteur de Redon*
- *Le lycée professionnel la Champagne à Vitré pour le secteur de Fougères-Vitré*
- *Le lycée Alphonse Pelé à Dol de Bretagne pour le secteur de St Malo*
- Le chef d'établissement du lycée organisateur fixe la date de la commission de pré-admission **(du 10 mai au 19 mai 2021)** y invite tous les lycées disposant d'une 3^{ème} prépa-métiers et des principaux de collège. Il préside la commission avec l'appui du directeur du CIO, les psyEN sont invités par les directeurs de CIO.
- Les membres de la commission **examinent et classent tous les dossiers vœu 1** selon 4 catégories : admis, LS n° jusqu'à 6 ou 12 (selon les capacités), LS > à 6 ou 12, refusés. Ils attribuent un barème à chaque candidat non refusé selon des critères définis en annexe 4. Ils examinent en priorité les dossiers des élèves du secteur tel que défini en annexe 1.
- A l'issue de la commission, chaque lycée organisateur saisit sur Excel les listes de pré-admission vœu 1 avec les barèmes et les décisions dans le tableau Excel « Admission en 3^{ème} prépa-métiers » transmis par la DIVEL.

- Chaque lycée organisateur transmet à la Direction académique d'Ille-et-Vilaine – DIVEL A, par courrier électronique, **à l'issue de la commission de pré-admission**, le tableau « Admission en 3^{ème} prépa-métiers » (en utilisant les dérouleurs et sans changer la matrice) en indiquant le barème et la proposition pour chaque candidature (admission, refus motivé ou inscription en liste supplémentaire).
 ➡ Adresse de transmission : ce.divel35@ac-rennes.fr
- Chaque proviseur de lycée professionnel d'accueil participe à la commission départementale d'admission à la Direction académique qui aura lieu **le jeudi 27 mai 2021 de 9h à 12h**. (apporter pour cette commission les dossiers de candidature des élèves non pré-admis).

⇒ LA DIRECTION ACADEMIQUE D'ILLE-ET-VILAINE

- Classe les vœux 2 en fonction des barèmes attribués lors des commissions de pré-admission et les ajoute à la liste des pré-admis s'il y a lieu. En cas d'égalité de barème avec des vœux 2 une priorité relative est accordée au vœu 1
- Organise la commission d'admission du **27 mai 2021 (9h00 à 12h00 – salle Urbain)**
- Informe les familles de la décision de la commission : adresse les notifications d'admission ou d'inscription en liste supplémentaire.

Calendrier des opérations

ETABLISSEMENT	ACTION	DATE
Collège	➤ Information des familles	janvier - Février 2021
Lycée	➤ Organisation des stages	du 08 au 26 mars 2021
Famille / Collège	➤ Constitution du dossier	mars – avril 2021
Collège	➤ Transmission des dossiers au lycée professionnel demandé en 1 ^{er} vœu	pour le jeudi 22 avril 2021
Lycée professionnel - Collège - CIO	➤ Commission de pré-admission - Secteur de RENNES : Coëtlogon - Secteur de ST MALO : A Pellé à Dol - Secteur de FOUGERES VITRÉ : La Champagne - Secteur de REDON : Beaumont	du 10 mai au 19 mai 2021
Lycée professionnel	➤ Constitution des listes des pré-admis dans le tableau Excel « Admission en 3 ^{ème} PEM » ➤ Transmission du tableau à la DIVEL	à l'issue de la commission préparatoire
DSDEN 35	➤ Commission départementale d'admission	jeudi 27 mai 2021 9h-12h
	➤ Transmission des résultats	à partir du 31 mai 2021